

AMENDEMENT SUR L'ISF

M. le président. La parole est à M. Yves Vandewalle pour soutenir l'amendement n° 5.

M. Yves Vandewalle. Je ne méconnais pas la grande valeur symbolique que beaucoup de Français accordent à l'ISF. Pour autant, il n'est pas interdit d'aborder le sujet avec un peu de rationalité, afin d'améliorer le dispositif, à défaut de le supprimer tout à fait.

L'ISF se présentant comme un impôt sur le logement d'une partie des Français, notre amendement propose de modifier le régime d'abattement de la résidence principale, qui se monte aujourd'hui à 30 %. Afin de rendre à cet impôt son objectif initial, il serait plus juste de mettre en place un abattement à 100 % plafonné à 400 000 euros et indexé sur le plancher de l'ISF. Cet abattement ferait sortir du champ de l'impôt toute une frange de la population dont les revenus ne correspondent en rien à la valeur virtuelle de leur résidence principale, qui s'est beaucoup envolée durant ces dernières années, mais dont l'augmentation risque effectivement de s'avérer bien virtuelle au cours des mois qui viennent.

Quant à l'incidence budgétaire de notre amendement, je m'en remets au rapport du rapporteur général : la première tranche de l'ISF, qui représente 48,3 % des contribuables, ne rapporte que 7,6 % du produit de cet impôt. Il y a là, à mon sens, une piste intéressante, qui justifie notre proposition. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Avis défavorable. Nous avons examiné l'an dernier plusieurs amendements relevant de la même approche, que je trouve très pertinente mais il a été décidé, du moins dans un premier temps, d'augmenter le montant de l'abattement.

Je pense néanmoins que l'idée d'un abattement forfaitaire serait une bonne manière d'appréhender le problème des ménages moyennement aisés, qui, au titre de l'ISF, sont essentiellement imposés sur leur résidence principale.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, ministre du budget. Je vous remercie d'ouvrir le débat sur cette question, monsieur Vandewalle, mais je crois qu'en matière d'ISF, il faut être cohérent, en attendant d'examiner le sujet plus complètement. Beaucoup de mesures ont été prises, qui sont désormais acquises. Je vous suggère par conséquent de retirer votre amendement.

M. le président. Monsieur Vandewalle, souhaitez-vous retirer votre amendement ?

M. Yves Vandewalle. Puisque le rapporteur général se montre aussi ouvert et que le ministre ne ferme pas la porte, je retire notre amendement.

(L'amendement n° 5 est retiré.)